

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
REUNION DU 25 janvier 2022**

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'AUBAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes d'Aubas pour des raisons sanitaires liées à la crise du COVID19, sous la Présidence de Madame DUPUY Valène, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Présents : 12**

**Ayant donné pouvoir : 1**

**Votants : 13**

Date de convocation le 18 janvier 2022

**PRESENTS :**

**PRESENTS :**

Mme DUPUY Valène, Mr BENOITON Olivier, Mr BODIN Jean-Michel, Mme CHANQUOY Véronique, Mme COUSIN Élisa, Mme DARZACQ Vanessa, Mr DESCAMP Jean Marie, Mr GENEAU Philippe, Mr GALINAT Arthur, Mme DELTEIL Stéphanie, Mme RODRIGUES Marine, Mr CHANET Jean-Pierre.

**Excusés :** Mme BON Amélie,

**Absent :** Mme LE DIGABEL Laëtitia, M. TRIGNOL François

**Secrétaire de séance :** Mme DARZACQ Vanessa

Mme BON Amélie donne pouvoir à Mr GALINAT Arthur

**Délibération n° 2022-002**

**Objet : Projet de l'aménagement et la sécurisation de l'entrée du bourg : Plan de financement prévisionnel et demande de subvention**

Madame le Maire présente le projet de l'ATD et le plan de financement prévisionnel relatif à l'aménagement et à la sécurisation de l'entrée du bourg près de l'école (délibération votée à l'unanimité lors du conseil du 20 décembre 2021). Projet pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2022.

Madame le Maire rappelle que ce projet s'inscrit dans une démarche d'amélioration d'accès au bourg et de sécurisation.

Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 205 956,00 € HT et sera inscrit au Budget Primitif 2022.

Madame le Maire propose de solliciter l'Etat et le Conseil Départemental pour l'obtention d'une subvention.

**Coût des travaux :**

Ouvrage	Montant en €
Montant des travaux HT	190 700,00 €
Maîtrise d'œuvre (Honoraires)	13 349,00 €
Mission S.P.S (Honoraires)	1 907,00 €
<b>Montant HT Total de l'opération</b>	<b>205 956,00 €</b>
<b>Montant TTC Total de l'opération</b>	<b>247 147,00 €</b>

**Le plan de financement prévisionnel est le suivant :**

Origine du financement	Montant HT	Taux
DETR* (Hors honoraires)	47 675,00 €	25 %
Conseil Départemental	47 675,00 €	25 %
Auto-financement	60 606,00 €	
Emprunt	50 000,00 €	
<b>Total Général</b>	<b>205 956,00 €</b>	

\*Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et :

- Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- Sollicite le concours financier du Conseil Départemental et de l'Etat pour le montant des subventions détaillées ci-dessus,
- Autorise Madame le Maire à engager la procédure de passation du marché public et de recourir à un appel d'offre,
- Autorise Madame le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Le Maire,  
Valène DUPUY



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission  
en Préfecture,  
Et de la publication, le

Le Maire  
Valène DUPUY